AR Prefecture

082-288200025-20240830-CON2024013-AR
Reçu le 04/09/2024

CDG82

CON2024013

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY ET CORRECTEURS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE session 2024

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2012-941 du 1er aout 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-2 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté d'ouverture CON2022002 portant ouverture de l'examen de rédacteur principal de 1ère classe,

VU l'arrêté n°20220014 fixant la liste des candidats admis à concourir de l'examen de rédacteur principal de 1ère classe,

VU l'arrêté fixant la liste des personnes habilitées à siéger en jury,

VU le Procès-verbal de tirage au sort du représentant de la CAP B,

VU la désignation du représentant CNFPT,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le s Centres de Gestion de la fonction publique territoriale de la Région Occitanie.

ARRETE

Article 1er : Composition du jury

Collège des élus	Jean-Luc SILOT, **Président du jury** Maire de Montastruc (82) Guy MERIEL, **Président du jury suppléant** Maire de Gasques (82) Matthieu BARRON, Adjoint au Mairie de Grisolles (82)

AR Prefecture

082-288200025-20240830-CON2024013-AR
Reçu le 04/09/2024

Collège des fonctionnaires	Sylvie SAINT JEAN Directrice Générale des Services, Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise (82) Bénédicte FAZILLEAU, **Représentante CAP B** Secrétaire de Mairie Intercommunale (82) Jean-Charles PIDOU, Directeur Général des Services, Mairie de Saint Sauveur (31)
Collège des personnalités qualifiées	Ingrid LEROUX Directrice Générale Adjointe, Département du Lot (46) Anne ESCALLE, **Représentante du CNFPT** Caroline VALAT Chargée de mission Ressources Humaines au Département de Tarn-et-Garonne (82)

Article 2 : correcteurs épreuves

En sus des membres mentionnés à l'article 1, sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves et examinateurs spécialisés :

ADAMKIEWICZ Camille, conseillère juridique statutaire
BASQUES Cécile, responsable pôle informatique E administration
CHAUCHARD Monique, Directrice Générale des Services en retraite
FRANCE Maxime, directeur d'EHPAD
JEANJEAN Claude, Maire Adjoint Mairie de Caussade,
PAILLARES Bernard, Maire de Saint-Nauphary
PEZOUS Bernard, Maire de La Salvetat Belmontet

Article 3 : Publicité

Le Directeur du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne.

Article 4 : Voie de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat

Fait à Montauban, le 30 août 2024

CENTRE de GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - TARN ET GARONNE

Le Président

Jean-Luc DEPRINCE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 04.09.24.....
Publié le : 04.09.24.....